

Nous dirons plus : nos égouts sont dans un état dangereux pour la santé publique, parce qu'ils sont construits perméables, ne sont pas ventilés, et ne reçoivent pas l'eau suffisante pour l'éloignement rapide des immondices.

Ils ne sont pas imperméables, et je le prouve : les premières briques qui sont posées et qui servent de base à l'égout ne sont pas noyées dans le ciment, mais le sont dans une terre boueuse. L'égout ainsi fait laisse filtrer les liquides avec leur contenu, et de là la souillure du sol. Puis, le lit d'un pareil égout est à coup sûr, raboteux, et ne peut permettre l'écoulement facile des impuretés.

Ce vice de construction serait suffisant pour affirmer que l'état des égouts de Montréal est insalubre, dangereux. Mais il y a encore une grave défectuosité, qui réside dans le défaut de ventilation. La ventilation des égouts est une condition essentielle pour en assurer le bon fonctionnement. Mais à Montréal les égouts ne sont pas ventilés. C'est une grave lacune, c'est une menace permanente pour la population.

Voulez-vous savoir en quoi consiste cette menace ? Se développe-t-il une accumulation de gaz méphitiques quelque part dans l'égout, que, ne trouvant pas d'autres issues, ils se précipitent dans le drain domestique, et pénètrent dans nos demeures par les éviers. Il n'y a que les habitations munies d'un tuyau de chute s'élevant au-dessus du toit, qui soient exemptes de ces gaz délétères.

“ L'irruption d'une quantité d'eau pure, comme le dit très bien Proust, délaye les matières, et, par le fait de la pression mécanique, les entraîne rapidement au dehors, si les dispositions de l'égout s'y prêtent.” Il faut donc, à tout système d'égouts de l'eau en abondance

comme une des conditions de son efficacité. A Montréal, suivant l'opinion de M. l'Ingénieur en chef, les égouts ne peuvent supporter des chasses d'eau. En présence de cette opinion, je puis me dispenser de commentaires sur l'état déplorable des égouts. D'ailleurs ce que nous avons déjà dit est suffisant pour motiver les réformes suivantes :

1. La création d'une commission d'hygiénistes, nommée par la ville, pour étudier le système d'égouts dont il conviendrait de doter Montréal ;

2. La nomination de plusieurs ingénieurs qui seraient chargés d'exécuter des plans en harmonie avec les données scientifiques formulées par la commission.

Toutes les grandes villes d'Europe ont agi ainsi.

Berlin ne fait-il pas exécuter les travaux d'un système d'égouts à grand frais ? Aussi le chiffre de sa mortalité a-t-il diminué, de 39 qu'il était par 1000 à 26 par 1000.

Suivons l'exemple, car tous ont un intérêt à concourir à l'amélioration de la santé publique, à la diminution de la mortalité générale.

Enfin, il est un devoir qui s'impose avant tout aux autorités chargées de la direction des affaires municipales : c'est de veiller constamment à l'observation des lois de l'hygiène, de faire respecter partout et toujours les règles de la salubrité, d'assurer et de perfectionner le service qui a charge de la santé publique.

Les réformes urgentes à Montréal sont donc les égouts publics et les égouts privés.

Remettons à plus tard les beaux et riches pavages de nos rues.

Dr J. I. DESROCHES.